

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P.)
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **3 d'Administration Publique – Dijon et Nevers** est ainsi constitué pour le second semestre de l'année universitaire 2020-2021.

Président(e) : Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS

Membres :

Dominique ANDOLFATTO
Caroline BUGNON
Laurence BAGESTANI
Sylvaine BARRE-AIVAZZADEH
Dominique BIANCO
Emmanuelle JUEN
Cécile MARCEAU

Laura MARAULT
Sophie MONNIER
Patrice RAYMOND
Katharina SCHONE
Matthieu VILLECOURT
Jean-Marie ZAEPFEL

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 8 mars 2021

Le Directeur de l'UFR DSEP

Alexis MAGES

